

Reprendre la main sur l'énergie

Alors que la France peine à déployer les énergies renouvelables, des citoyens se regroupent pour tenter d'accélérer la transition énergétique à l'échelle de leur territoire.

Les années de lutte anti-nucléaire bretonne à la fin des années 1970 nous ont appris qu'on ne pouvait pas être seulement contre et qu'il fallait proposer des solutions », se rappelle le président de l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV), Michel Carré. C'est donc en Bretagne que s'est lancée, une vingtaine d'années plus tard, la première expérience d'énergie citoyenne. Ses trois piliers ? « Développer une énergie décarbonée, reprendre la main sur un système centralisé et s'insérer dans une gouvernance originale », explique Carine Sebi, professeure d'économie et coordinatrice de la chaire « Energy for Society » à Grenoble Ecole de management. « Les projets citoyens sont financés et maîtrisés

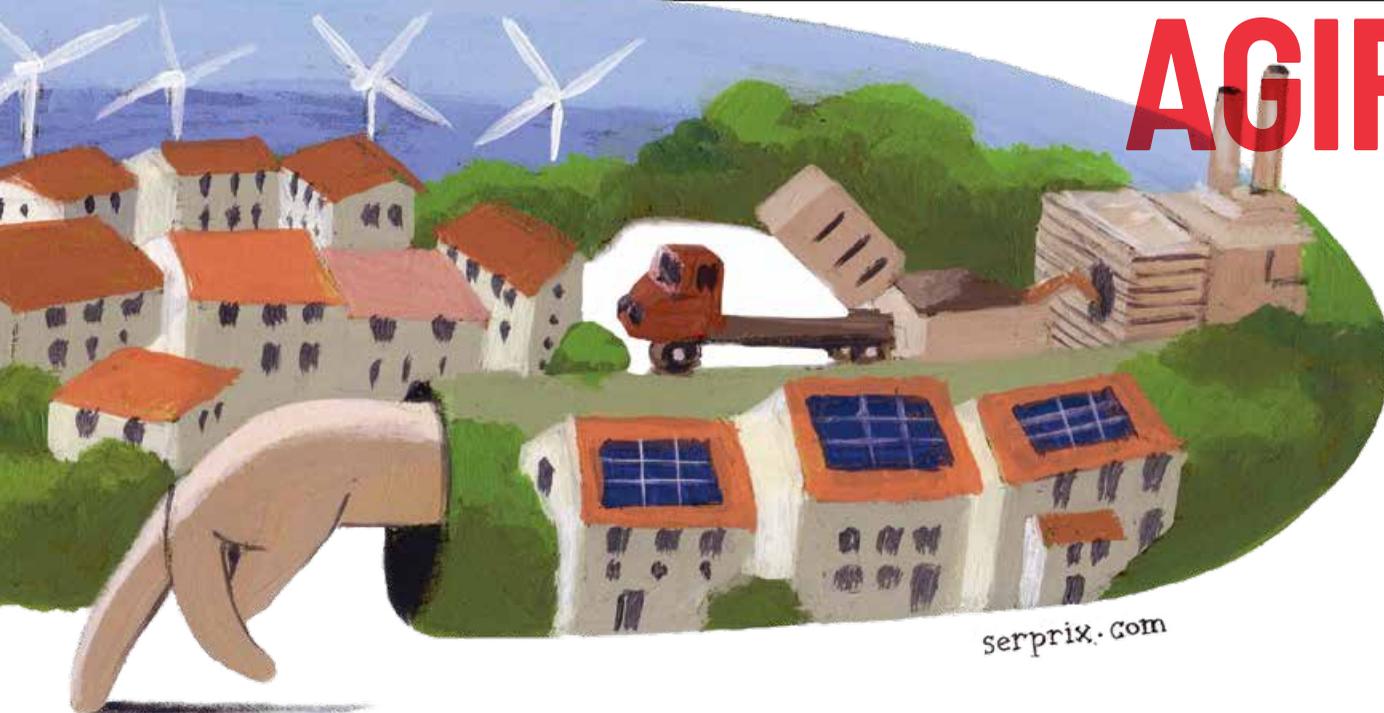
pour tout ou partie par des collectifs de citoyens et des collectivités locales », ajoute Marion Richard, animatrice nationale du réseau Energie partagée, qui accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches depuis sa création en 2010.

UN PRINCIPE COOPÉRATIF

Après quelques balbutiements au début des années 2000, le développement de l'énergie citoyenne s'est accéléré dans la décennie suivante. Eolien, photovoltaïque, mais aussi unités de méthanisation, chaufferies bois ou petit hydraulique : on compte aujourd'hui près de 300 projets dans l'Hexagone. Les pionniers se trouvent du côté de Redon, dans le Morbihan (56), où, dès 2003, une centaine de

personnes se sont regroupées au sein d'une association pour développer l'éolien. Résultat, depuis 2014, les quatre éoliennes de Béganne produisent l'équivalent de la consommation annuelle de 5 000 habitants. Sur les 12 millions d'euros qu'a nécessités le projet, les trois quarts ont été financés par emprunt bancaire et le reste par les habitants. Ces derniers ont été intégrés à la gouvernance du projet suivant le principe « une personne égale une voix », puisqu'une des promesses de l'énergie citoyenne est de décorrélérer l'apport en capital et le pouvoir décisionnel de chacun.

Si ce type de projets représente aujourd'hui moins de 1 % de la production nationale d'électricité, contre déjà 2 % chez nos voisins hollandais par exemple,



l'opportunité qu'ils offrent de reprendre la main sur la transition énergétique est donc attrayante.

LE PARCOURS DU COMBATTANT

« Le constat de départ est l'incapacité des pouvoirs publics à assurer le développement des renouvelables », détaille Frédéric Bally, doctorant en sociologie spécialiste des initiatives citoyennes. Reste que les collectivités locales demeurent un partenaire essentiel, entre autres pour la mise à disposition de sols, ou de toitures pour des panneaux photovoltaïques. De la recherche du lieu d'implantation idéal – assez loin des habitations mais proche d'un point de raccordement au réseau électrique – en passant par la réalisation d'études techniques et environnementales ou l'obtention d'un prêt bancaire, les coûts à engager et les occasions de voir un projet échouer dans sa phase de développement sont importants. Et la patience de mise. Chaque cas est unique, mais en moyenne « le délai pour raccorder une centrale de 2MW au réseau est de quatorze mois, voire plus si les câbles doivent traverser des communes », détaille Jean-Marc Combernoux, responsable du département raccordement chez Enedis. « Contrairement

par exemple aux Pays-Bas, on note encore une résistance de la part d'acteurs clés du secteur », explique Carine Sebi, autrice d'une étude comparative entre les deux pays^[1]. Heureusement, des outils permettent aujourd'hui de limiter la prise de risque, comme EnRciT. Doté de 10 millions d'euros, ce dispositif cofinancé entre autres par la Caisse des dépôts investit pendant la phase à risque des projets et se désengage ensuite en revendant ses parts à des acteurs locaux.

UNE VISION DU TERRITOIRE

« Contrairement à d'autres secteurs où les initiatives citoyennes sont consensuelles, les projets énergétiques citoyens font l'objet a priori d'une plus grande méfiance », ajoute Frédéric Bally. D'où l'importance de mettre en place des concertations à l'échelle des territoires. Car en réalité le syndrome Nimby (« Not in my backyard »), c'est-à-dire le fait d'encourager l'installation d'infrastructures sauf devant chez soi, que beaucoup détournent pour discréditer les opposants à des projets énergétiques, est davantage une demande de démocratisation face à un intérêt général imposé par le haut qu'un égoïsme. « Même si ce n'est pas une baguette magique, la réticence est moindre

si ce sont ses voisins qui portent le projet », affirme Marion Richard. L'ancrage territorial des projets d'énergie citoyenne, plus limité dans le cadre de l'autoconsommation classique par exemple (voir encadré), doit idéalement permettre à chaque localité de développer des capacités de production plus ou moins équivalentes à sa consommation, évitant ainsi le sentiment de devoir supporter des nuisances à la place des autres.

En raison de la complexité de l'élaboration des projets, il subsiste néanmoins un risque que l'énergie citoyenne soit capturée par des personnes avantagées par leur capital culturel ou financier. « Aussi bien intentionné soit-il, de quel droit un groupe d'individus pourrait imposer à d'autres sa vision

[1] « Communautés énergétiques : quand les citoyens bousculent le marché de l'électricité », par Carine Sebi et Anne-Lorène Vernay, The Conversation, mai 2019.

“

Le constat de départ est l'incapacité des pouvoirs publics à assurer le développement des renouvelables”

FRÉDÉRIC BALLY, doctorant en sociologie

du territoire ? », s'interroge ainsi Bruno Ladsous, cosecraire d'un collectif d'associations environnementales en région Occitanie. Prônant une approche plus inclusive et globale, TNE-Occitanie Environnement a élaboré un scénario énergétique alternatif [2] à celui de la région préconisant plus d'efforts de sobriété énergétique, un moratoire sur l'éolien terrestre, éventuellement de l'éolien offshore hors du parc naturel marin ainsi qu'un renforcement de l'hydraulique, pour laquelle la région dispose d'un important potentiel.

RÉAPPROPRIATION

« L'énergie citoyenne recouvre des réalités diverses, laissant ouvert le risque d'une réappropriation par des acteurs institutionnels ou privés », confirme Frédéric Bally.

Depuis quelques années, le développement des plates-formes spécialisées dans le financement participatif de projets renouvelables – type Lumo depuis 2012 ou Lendosphère depuis 2014 – réduit l'énergie citoyenne à sa dimension financière. « Ces acteurs sont essentiels car ils permettent de toucher un public plus large que les militants convaincus », admet Marion Richard. Mais leur démarche citoyenne est loin d'être aboutie. Par l'intermédiaire de ces plates-formes, les développeurs (que ce soit des entreprises privées spécialisées dans les renouvelables type Valorem ou des mastodontes du secteur comme Total) soumettent en effet aux citoyens un projet « clé en main » et ne leur proposent d'être associés à la

gouvernance qu'à hauteur de leur participation financière, faisant fi de l'idéal coopératif. « *Le financement participatif doit rester un outil, pas une fin* », admet Florence Schwob, responsable communication chez Lumo. Une rémunération trop importante du capital (dans le contexte actuel de taux bas, difficile de résister à des rendements de 4 %, voire 6 %), quand bien même citoyen, réduit en effet d'autant la part allouée

Les projets d'énergie citoyenne représentent moins de 1 % de la production d'électricité en France, contre déjà 2 % aux Pays-Bas

aux actions de sensibilisation. Menées par exemple pour réduire son empreinte énergétique.

Dernier risque : que le recours au financement participatif par des acteurs privés leur serve de faire-valoir pour convaincre les collectivités de donner leur feu vert à des projets peu désirables. « *Cela fait parfois partie du jeu de la négociation* », explique TERENCE LINSOLAS de la société Quadran, qui prépare l'installation de panneaux solaires sur la piste de l'aéroport de Saint-Pierre à la Réunion. Les premières assises nationales des énergies renouvelables citoyennes auront lieu à Montpellier en décembre prochain. L'occasion d'une mise au point ? ■ Aude Martin

[2] Scénario Repòsta, à consulter sur <http://bit.ly/2HvFLH5>

Et si j'installe mes propres panneaux solaires ?

Poser un panneau solaire sur son toit ou une petite éolienne dans son jardin n'est pas considéré comme de l'énergie citoyenne. Si ces actions sont louables, la démarche purement individuelle de l'autoconsommation – c'est-à-dire le fait de consommer autant d'énergie que celle qu'on réinjecte dans le réseau grâce à son installation ou celui de consommer directement sa propre électricité dans le cas de sites isolés – exclut en effet toute cohérence territoriale. Mais la frontière est parfois floue, et ces actions isolées peuvent finir par revêtir une dimension plus collective. « *C'est le cas à la Buisse (38), où après avoir équipé leurs domiciles isolément, une poignée d'habitants s'est regroupée au sein de Buxia énergies et a convaincu leurs voisins et la mairie de les imiter* », explique Carine Sebi, professeure d'économie à Grenoble Ecole de management et membre de cette communauté villageoise. Un changement d'échelle essentiel à la prise en main citoyenne de la transition énergétique.

